DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL ET FAITS MARQUANTS JUILLET A DECEMBRE 2014

Conseil communal:

A l'issue d'une séance décentralisée organisée dans les locaux de la Commune de St-Martin, le Conseil a eu l'occasion de rencontrer les Autorités de ce village pour partager un repas en commun.

Réceptions:

La Commune a eu l'honneur d'accueillir :

- Le 150^{ème} anniversaire de la fanfare « La Concordia »
- L'Antenne Régions Valais Romand pour son petit-déjeuner économique
- Le 100^{ème} anniversaire de la chapelle Protestante
- L'Association Valaisanne des Amis des Fleurs pour la remise des prix de la Route Fleurie.

Service du feu:

Sous la responsabilité des pompiers, la Commune a eu l'honneur d'accueillir le rassemblement des jeunes sapeurs-pompiers du Valais romand.

C.O. de Martigny:

Notre Président, M. Léo Farquet, a été désigné comme membre de la Commission chargée de l'étude de la fixation des loyers et de l'organisation des transports des élèves du Cycle.

C.O. Fully-Saxon:

Les mandats ont été adjugés comme suit par les deux Communes :

Ingénieur en électricité : Protech Ingénieurs Conseils Sàrl Saxon
 Aménagements extérieurs : DEC Fully
 Travaux géométriques : Géo2Rives SA Fully

Personnel enseignant:

Le Conseil a confirmé les engagements de M. Sébastien Fournier de Sion, de Mmes Sandrine Cotture de Fully, Melisa Bajraktarevic de Sion, Agnès Decaillet-Golaz de Savièse et Romaine Rey de Monthey.

Ecole:

Les élèves de Saxon ont participé à la journée internationale « à pied à l'école » en effectuant une marche en faveur de l'association « Moi pour toit ».

Santé à l'école :

Le Conseil a adhéré, pour une période de 3 ans, au projet « Ecole en santé », dont le but est d'améliorer la sécurité des cours de récréation.

Anciens locaux du CMS:

Le Conseil a procédé à l'étude du réaménagement des locaux en prévision de création de nouvelles salles de classe vu l'augmentation des élèves.

Règlement sur les bourses :

Quelques modifications mineures, notamment en ce qui concerne les revenus déterminants et les montants des subventions, ont été apportées au règlement. Celui-ci peut être consulté sur le site www.saxon.ch/documents-officiels/règlements-communaux.

Commission culturelle:

En collaboration avec l'EPAC, la Commune a fait éditer le jeu de cartes « la Révolte des Noyaux » qui a été présenté à l'occasion du marché de la Fête de l'Abricot. Les jeux peuvent être achetés au bureau communal, à l'EPAC et dans les kiosques locaux.

Musée de Saxon :

La Commune a mis à disposition du musée une partie de l'ancien dépôt Roth situé à l'Est du Casino pour y stocker des objets volumineux.

EPAC:

Le Conseil a demandé au bureau PMAX SA d'effectuer une étude sur les différentes variantes de chauffage, avec possibilité de chauffer le bâtiment avec une installation à gaz.

Il a accepté le principe de renouveler la participation financière de la Commune pour la prochaine période scolaire permettant ainsi aux personnes domiciliées de bénéficier de cours gratuits dispensés par l'EPAC.

Utilisation des salles:

Suite au déménagement de l'Autorité de Protection des 2 Rives dans ses nouveaux bureaux au Centre des Sources, la société « Les Seigneurs du jeu » a pu reprendre possession des locaux de l'ancienne maison de commune du Village. Ainsi, la salle « Pierre-À-Voir » a été mise à disposition de l'APES et des élèves de langues étrangères pour parfaire leurs connaissances scolaires.

Sociétés locales :

Le Conseil a validé la constitution de l'Association des Amis des Sentiers Pédestres de Saxon, dont la présidence est assurée par M. Frédéric Vouillamoz résidant à Ecône.

Sport:

Le Conseil a validé le concept de sport mis en place par la Commission scolaire pour chaque degré de classes à partir de l'année scolaire 2014-2015.

L'Abricopain :

Le Service Cantonal de la Jeunesse a transmis le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la crèche et l'UAPE, en tenant compte d'une augmentation du nombre de places au maximum de 10 pour la crèche et de 40 pour l'UAPE.

Réseau mamans de jour :

Mmes Tania Da Luz Alves Justiniano, Maria Cabral et Vera Lucia Gonçalves De Castro Barbosa ont cessé leur activité au sein du réseau. Mme Paiva Martins de Almeida a été engagée au 1^{er} juin 2014 pour compléter la structure.

Bénévoles:

Un apéritif dînatoire a été offert aux bénévoles le 17 décembre 2014 à l'Espace Bouliac.

Centres de jour :

Le Conseil a adopté la nouvelle échelle des subventions pour le financement des centres de jour. Le règlement et cette échelle peuvent être consultés sur le site <u>www.saxon.ch</u>

Service Officiel de la Curatelle (SOC) :

A la suite de la démission de M. Jean-Raphaël Oggier du poste de curateur officiel, Mmes Nathalie Darbellay de Riddes et Joëlle Antille de Sierre ont été engagées au sein de la structure, respectivement dès les 1^{er} janvier et 1er février 2015.

Véhicules communaux :

La Commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur auprès de l'entreprise Chappot SA, Saxon, pour son Service « parcs et jardins ».

Route Mayens de Saxon - la Tzoumaz :

Les travaux d'évacuation des matériaux qui obstruent la route forestière à la hauteur des tunnels ont été adjugés à l'entreprise Jacques Lambiel, Saxon.

Aménagement des routes de quartier :

A la suite des travaux exécutés à la Rue de l'Autoroute, au Chemin du Soleil, au Chemin de la Printanière et à la Rue du Rhône, les résidants de ces quartiers ainsi que les entreprises mandatées ont été invités à partager un apéritif le 7 novembre 2014 à l'Espace Bouliac.

Murs anti-bruit le long de l'Autoroute A9 :

Un mandat d'étude complémentaire a été adjugé au bureau Transportplan SA, Sion suite à la réduction de surfaces de la paroi antibruit au Vacco Est et dans le secteur de la Grand-Toula.

Entrée Ouest de Saxon :

À la suite d'interventions répétées de la Commune auprès du Département des transports, les travaux concernant la construction d'un trottoir entre le rond-point de Landi et le magasin Decarte Meubles ont été adjugés par le Canton.

Projet REP:

Dans la cadre des travaux de réfection des chemins agricoles du coteau, les travaux ont été adjugés comme suit :

Route d'Ecône (génie civil)
 Chemin en Pellet (génie civil)
 : Dénériaz SA Sion
 : Guy Monnet & Fils SA Isérables

Chemin aux Toises (génie civil)
 Chemin aux Toises (appareillage)
 Christophe Pierroz
 Martigny-Croix

Révision de la loi sur l'aménagement du territoire :

Le Conseil a confié aux bureaux Géo2Rives SA Fully et BISA, Sierre, les mandats de prestations pour vérifier les statistiques communales des zones à bâtir.

Constructions:

Le Conseil a décidé de sévir suite à l'augmentation de constructions illicites. D'importantes amendes ont été notifiées depuis le 1^{er} juillet 2014.

Equipement de la zone du Vacco Est:

MM. Philippe Oberholzer, Pierre-Cyril Michaud et Angelin Luisier forment la Commission d'appel à contributions pour déterminer la répartition des coûts entre la Commune et les propriétaires concernés par l'équipement de la zone.

Energies renouvelables:

En plus du label « Cité de l'Energie », la Commune a obtenu la prestigieuse distinction du « Prix solaire suisse 2014 ».

Cadastre solaire:

Suite à la collaboration avec les communes du District de Martigny, le cadastre solaire de la Commune de Saxon est disponible sur le site SEIC-Télédis (www.seic-teledis.ch).

Panneaux photovoltaïques :

En collaboration avec SEIC-Télédis, le Conseil a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits du nouveau bâtiment construit par le Centre d'Accueil pour Adultes en Difficulté (CAAD) aux lles du Fond.

<u>Itinéraires de voies cyclables</u> :

Valrando a confirmé que les itinéraires traversant le territoire communal ont été reconnus selon la Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs.

Centre des Sources :

Le Conseil a désigné M. Raoul Vaudan comme interlocuteur technique représentant la Commune sous la responsabilité du groupe BOAS, en ce qui concerne l'entretien du bâtiment du CMS.

Les premiers locataires ont pris possession des appartements protégés dans le bâtiment du CMS depuis le 1^{er} novembre 2014. L'EMS ouvrira ses portes en mars 2015 avec 72 chambres individuelles et 14 appartements protégés. Les commerces seront également ouverts à partir de cette date.

Auberge de la Pleyeux :

Les travaux d'aménagements d'un appartement de fonction dans les combles du bâtiment ont été adjugés comme suit :

Menuiserie : Christian Fagherazzi Saxon

Electricité : Farinet Electricité SA Saxon
 Sanitaires : Michel Michellod & Fils Sàrl Saxon

Vente de terrains :

249 m² à la Laire, au Corps de Musique.

■ 187 m² aux Croix, à M. et Mme Frédéric Comby.

Valaisans du Monde:

Une délégation brésilienne a participé au Jubilé Augustin Sauthier et a été accueillie par les Autorités communales en fin d'année.

Forum économique :

Organisé par la Commission « Promotion Economique », le 8ème forum s'est déroulé au Casino le 14 novembre 2014, en présence des orateurs suivants :

- Claude Nicollier, Astrophysicien
- Michel Huissoud, Directeur du Contrôle fédéral des finances
- Claude Béglé, Président de SymbioSwiss SA

Réseau d'eau potable :

Le bureau RWB Hydroconcept Sàrl de Martigny s'est vu adjuger le mandat pour effectuer l'étude préliminaire et l'avant-projet liés à l'alimentation d'eau potable dans les Mayens.

Les travaux concernant le remplacement de la conduite à la Route Napoléon ont été adjugés comme suit :

Génie civil : Sabeco SA Monthey
 Appareillage : Marcel Pedroni & Fils SA Saxon

STEP:

Dans le cadre du projet d'agrandissement de la STEP, le mandat d'ingénieurs a été adjugé au consortium BG Ingénieurs Conseils SA à Sion.

Irrigation:

En séance du 13 août 2014, le Conseil d'Etat a homologué les modifications apportées à l'article 11 du Règlement d'irrigation du coteau, dont la teneur est la suivante :

« Art. 11 Droit de passage de conduites

Les propriétaires de parcelles comprises dans le périmètre d'irrigation doivent tolérer sans frais le passage des conduites principales d'irrigation communale et des conduites privées sur leurs fonds. Les frais de déplacement de la conduite principale imposés par des travaux sur le fonds servant sont pris en charge, par les propriétaires desdits fonds, jusqu'à concurrence de Fr. 1'000.00 (TVA en sus) pour les parcelles situées hors zone à bâtir et de Fr. 5'000.00 (TVA en sus) pour les parcelles situées à l'intérieur de la zone à bâtir. Le surcoût est à la charge du dicastère communal de l'irrigation.

Pour toutes modifications d'une conduite d'irrigation en zone à bâtir, une servitude devra obligatoirement être inscrite au Registre Foncier, avant le début des travaux, aux frais du requérant, en faveur de la Commune de Saxon et à charge de la ou des parcelles concernées par les travaux.

Les frais de déplacement des conduites privées sont à la charge exclusive des propriétaires. »

Le Conseil a adjugé au bureau d'ingénieurs Alpatec SA, Martigny le mandat pour étudier un système de filtration de l'eau d'irrigation permettant l'arrosage par système de goutte à goutte. »

Location des alpages:

Des négociations sont en cours avec 2 familles intéressées à reprendre l'exploitation des alpages de la Boveresse et des Etablons en 2015.

<u>Téléverbier</u>:

Afin de permettre aux élèves de goûter aux joies du ski, le Conseil a décidé d'octroyer aux élèves des classes primaires une indemnité de Fr. 30.00 sur le prix des abonnements facturés par Téléverbier.

La Commune a décidé d'allouer une aide de Fr. 50.00 aux élèves des classes primaires et aux jeunes gens qui prennent l'abonnement annuel des 4 Vallées.

Droit de Cité :

Sur préavis de la Commission du Droit de Cité, le Conseil a accepté les demandes présentées par :

- Carlos Manuel Nobre De Almeida et sa famille
- Elsa Paulos Tavares
- Noberto Farina Tavares et sa famille
- Joao Fernando Oliveira Dias et sa famille
- Alexander Cambria
- José Rodriguez Barrio et son épouse
- Miguel Dos Santos Rodrigues et sa famille
- Vera Da Silva Quintais et sa famille

Saxon, le 31 décembre 2014

Doc.gén/Publications/Décisions du Conseil